



l'esprit de conquête

Elections des représentants du personnel aux CAP des ITA et aux CAP des chercheurs



Le corps des Assistants Ingénieurs

Assistant Ingénieurs

Structure

Un seul grade, 14 échelons, 339 - 551

Recrutement

concours externes : stage d'un an

concours internes :

<1/2 des postes ouverts, TR et SAR

ayant 5 ans de service, AT ayant 8 ans de service

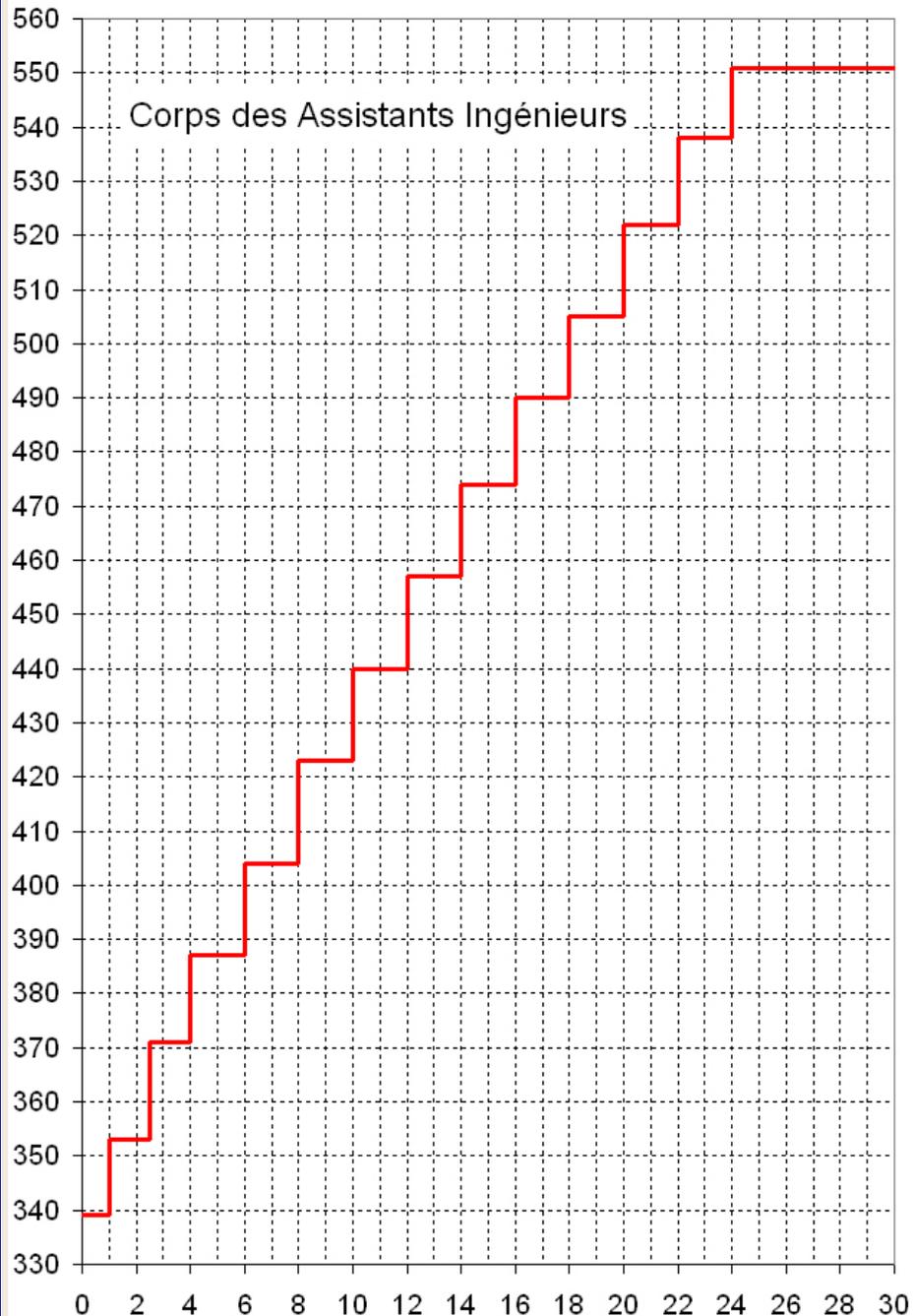
au choix : 1/3 des nominations par concours

ou 1/100^{ème} de l'effectif des AI, TR et SAR

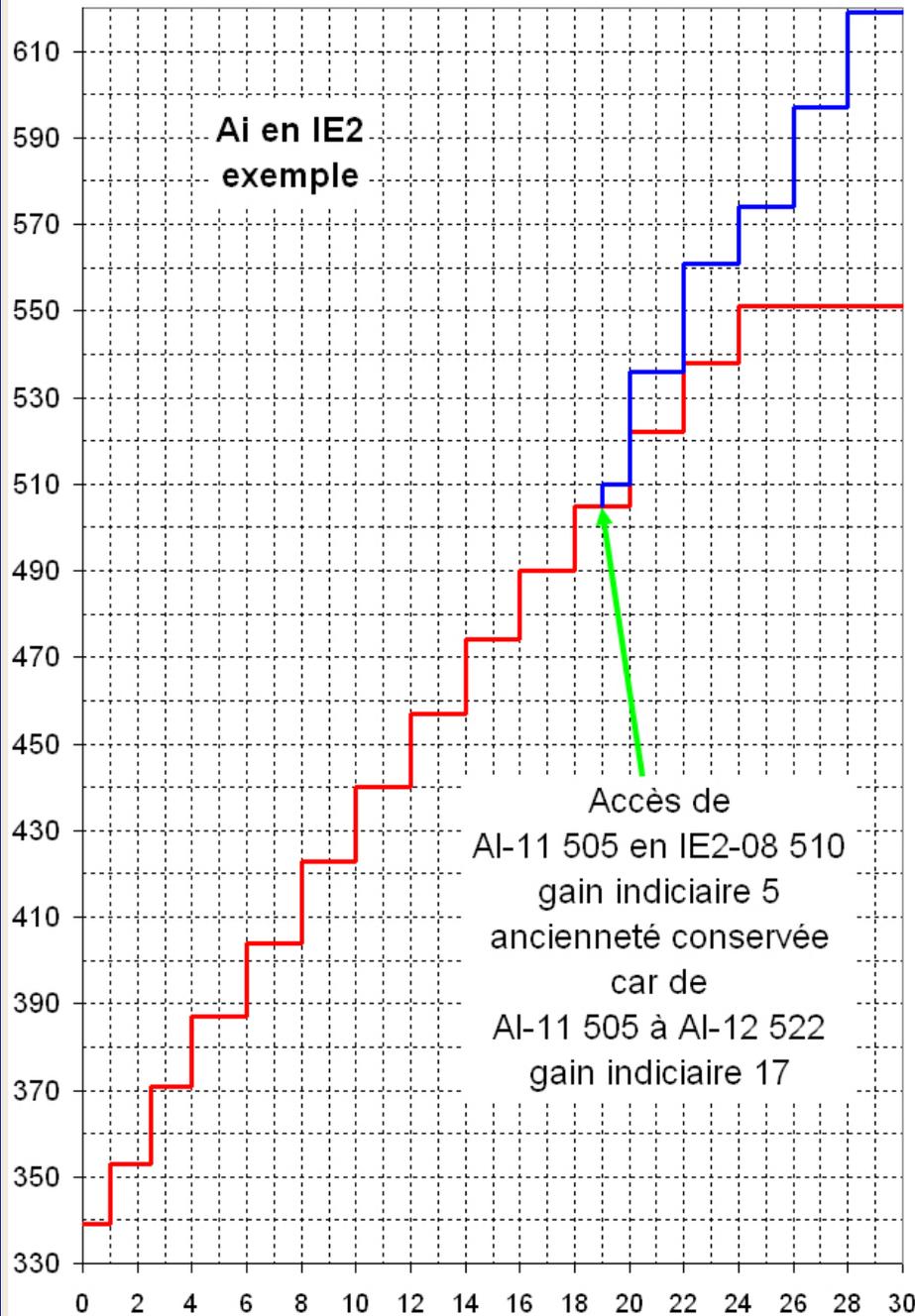
ayant 8 ans de services publics dont 3 ans en catégorie B

Avancement accéléré d'échelon

1/6e; 6 mois non cumulables



AI en IE2



Ce collègue appartient au 11ème échelon d'AI, indice 505 : AI-11 et y justifie une ancienneté de douze mois.

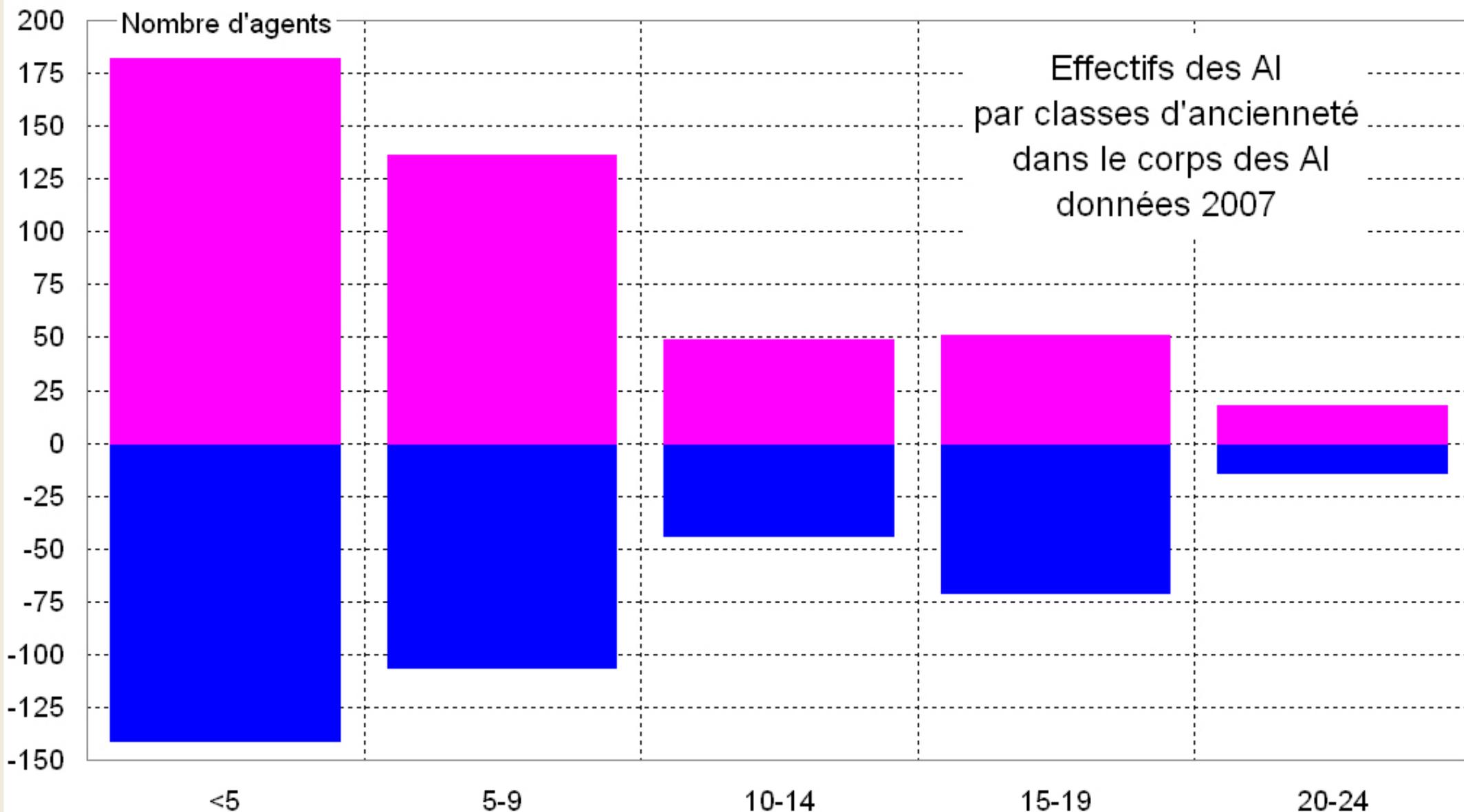
Ce collègue est reclassé à l'échelon d'IE2 dont l'indice est égal ou immédiatement supérieur à 505, donc en IE2-08 indice 510 ; le gain indiciaire est de 5 points.

Or, si le collègue n'avait pas été promu en IE2, il bénéficierait dans douze mois d'un avancement normal en AI-12 indice 522 ; le gain indiciaire aurait été de 17 points.

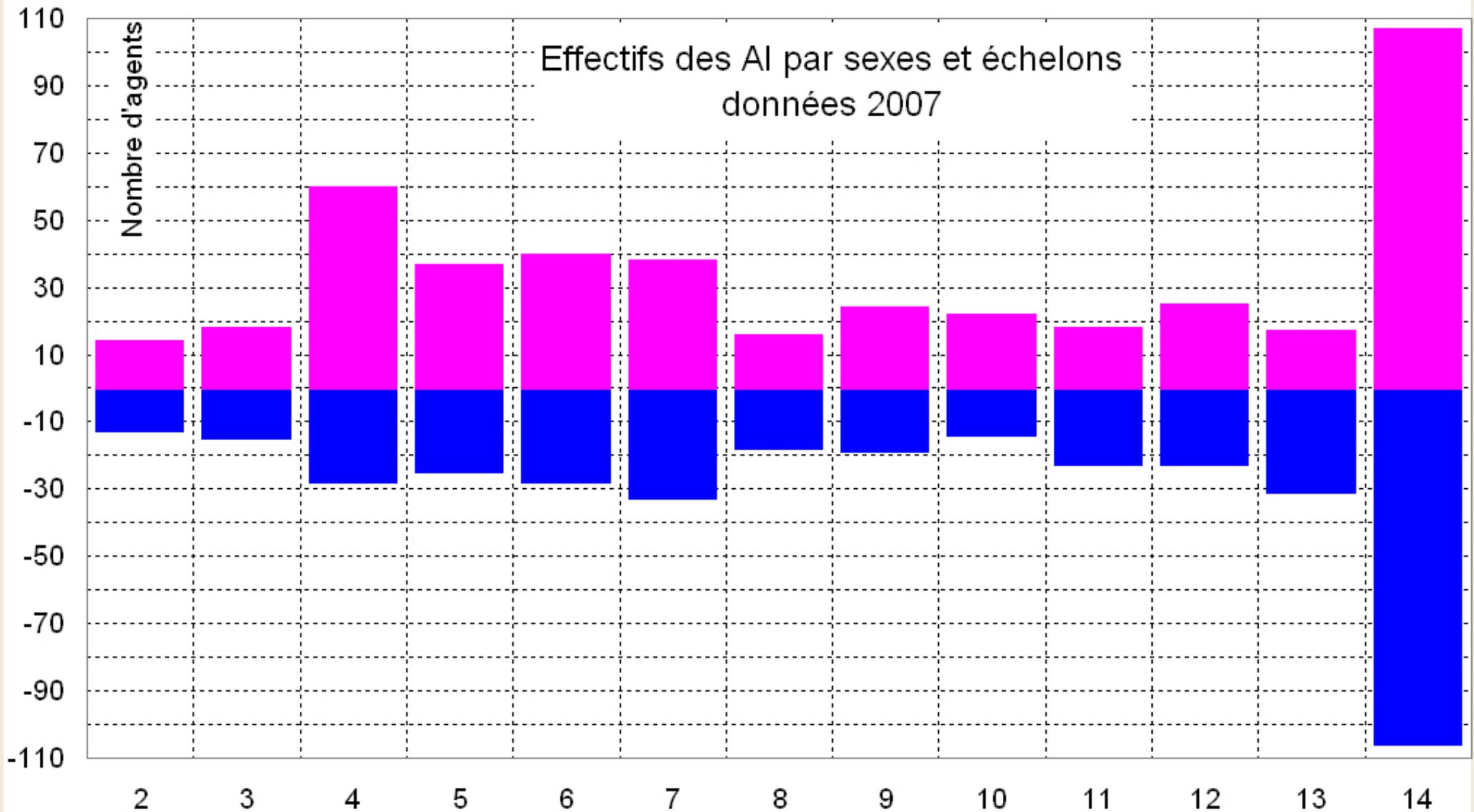
Donc, le collègue conserve en IE2-08 ses douze mois d'ancienneté puisque le gain indiciaire.

Douze mois plus tard, il bénéficiera d'un avancement normal d'échelon en IE2-9 puisque la durée normale de séjour en IE2-08 est de vingt-quatre mois

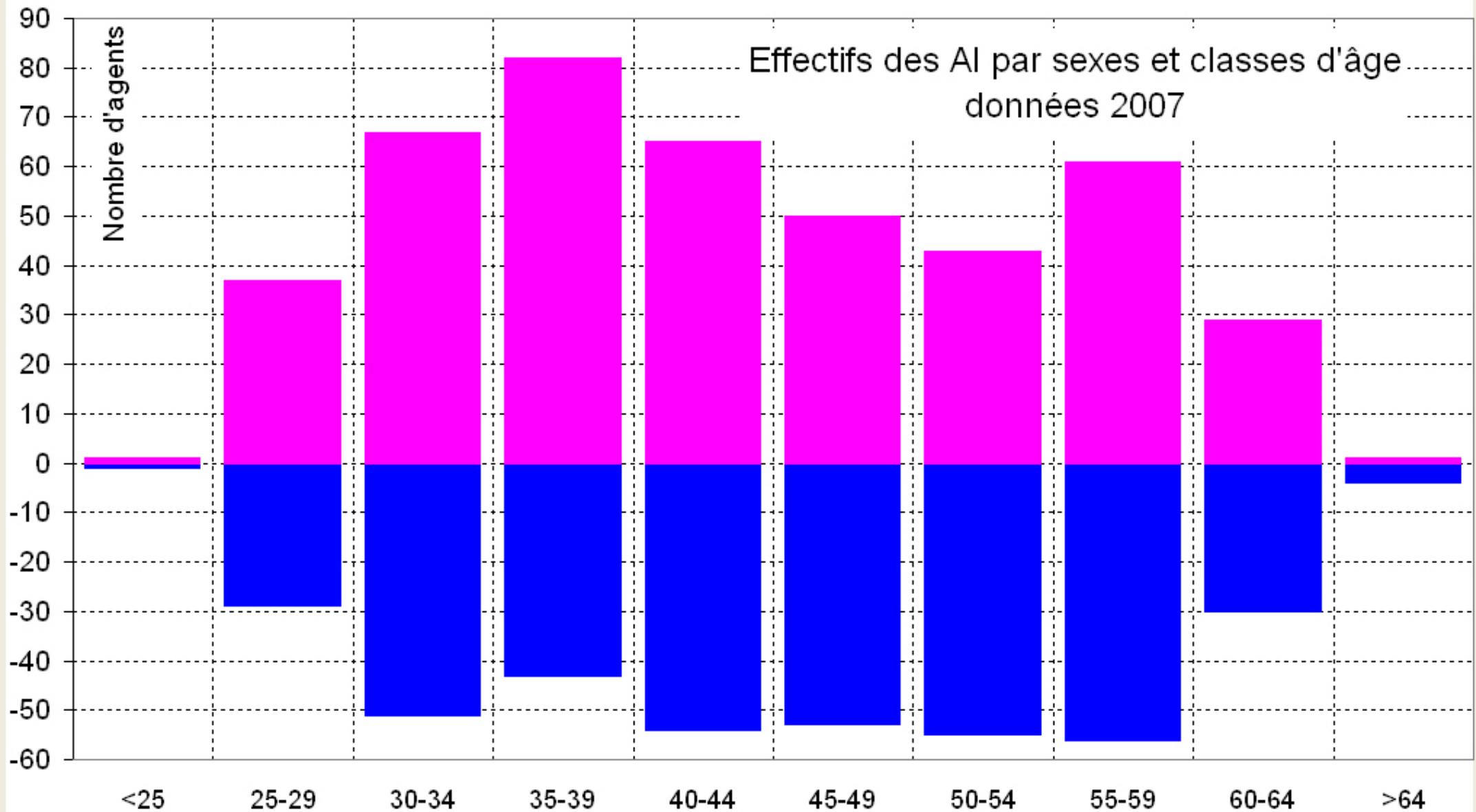
AI : sexes, classes d'ancienneté en AI



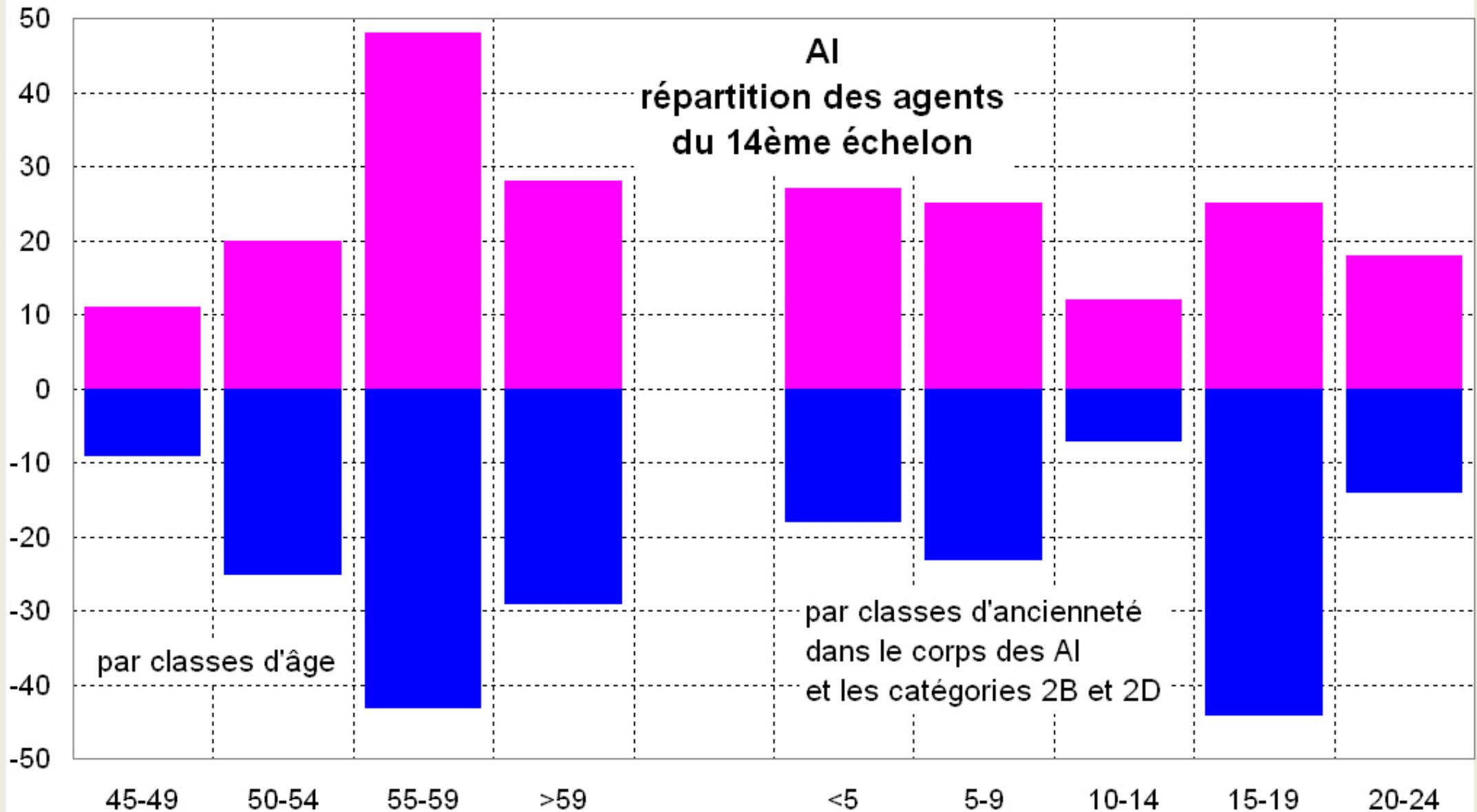
AI : sexes, échelons



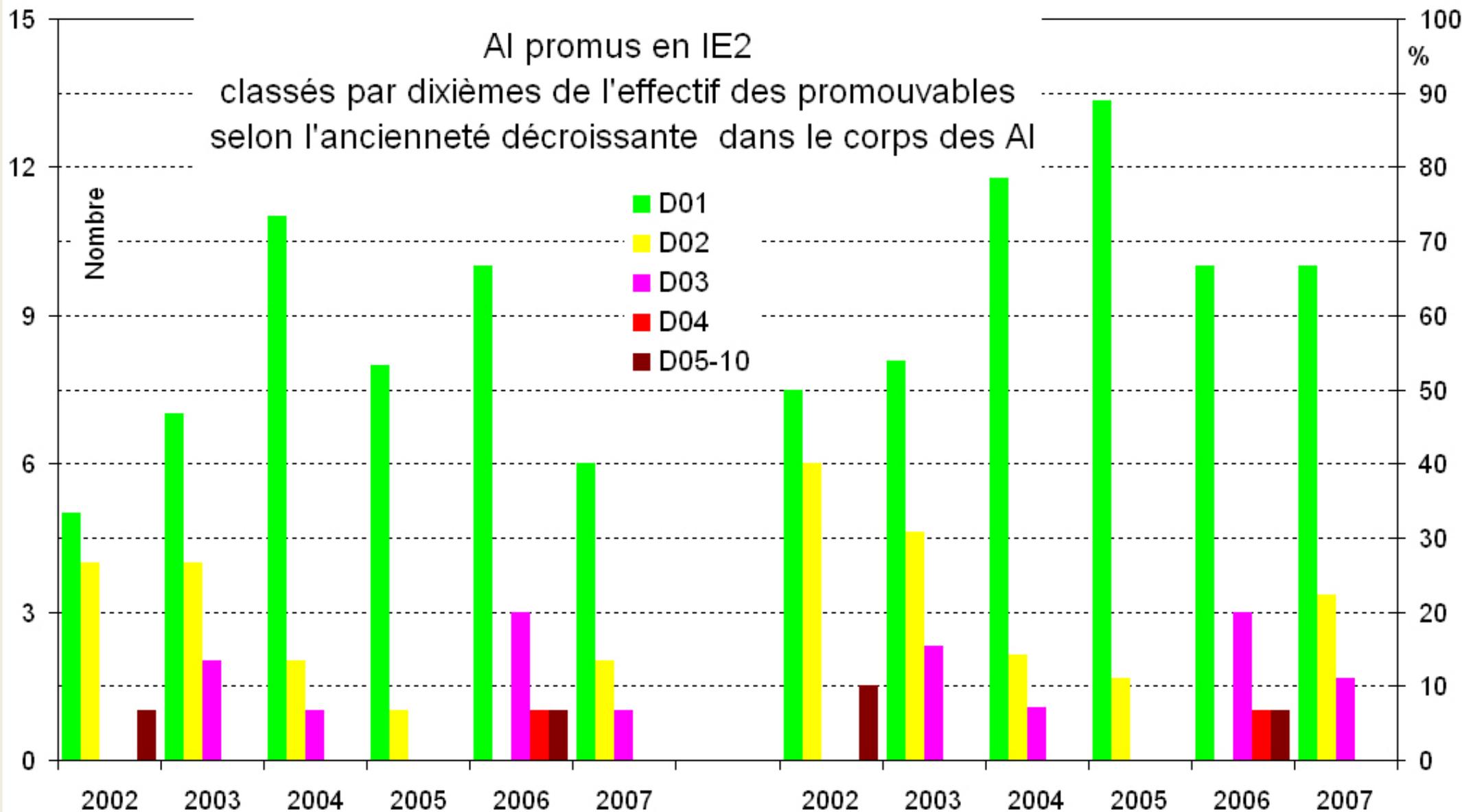
AI : sexes, classes d'âge



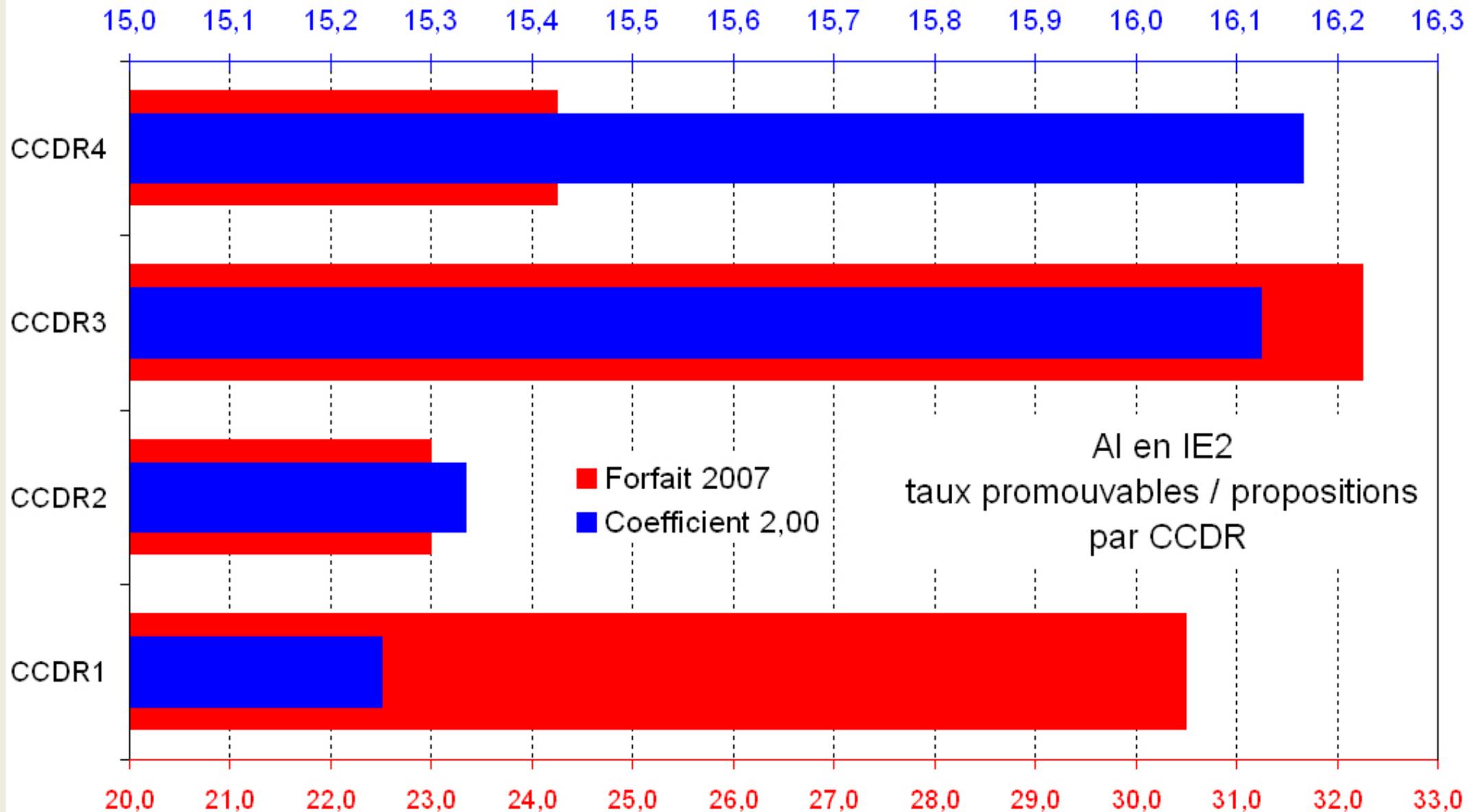
AI : répartition dans le 14^{ème} échelon



AI promus en IE2



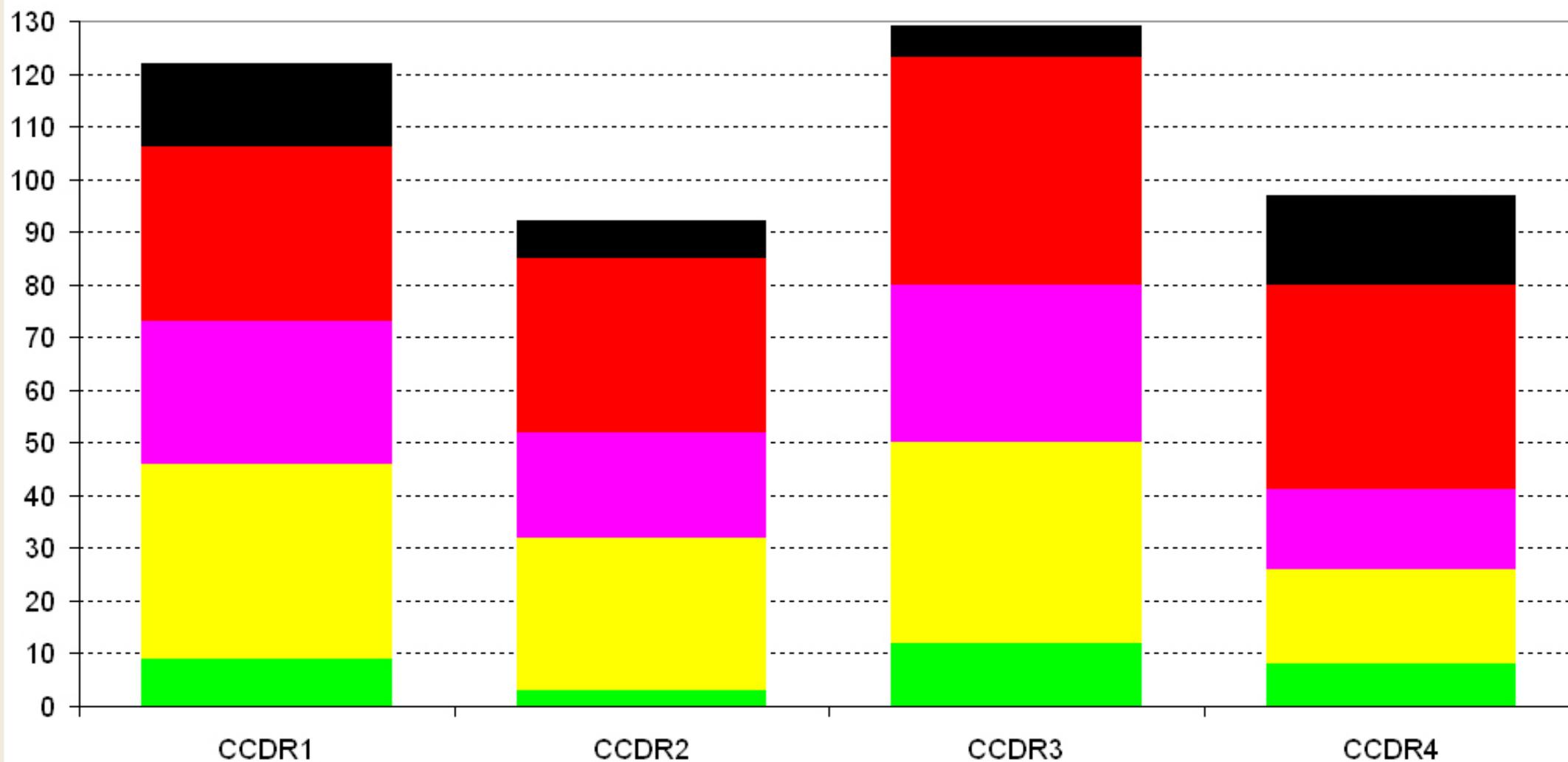
Non aux quotas pour AI en IE2



Non aux quotas pour AI en IE2

AI promouvables en IE2
par CCDR et par classes d'ancienneté dans le corps

■ 20-24 ■ 15-19 ■ 10-14 ■ 5-9 ■ <5



Nos engagements envers les AI

Pour les Assistants Ingénieurs, nos délégués s'engagent à

- réclamer que chaque agent reçoive l'avis émis par le chef de département pour la promotion en IE2
- veiller à ce que les quatre CCDR utilisent les mêmes critères de manière à assurer une gestion nationale du corps pour la promotion en IE2
- exiger que l'appréciation du chef de service soit retirée du dossier des candidats aux concours de recrutement sur place ou sur postes profilés
- agir pour que soit maintenue la structure du corps à une seul grade
- exiger que l'échelonnement indiciaire soit revalorisé
- négocier une procédure spéciale de promotions en IE pour compenser l'absence de promotions entre 1985 et 1995
- relancer les démarches vers les ministères de tutelle pour que soit enfin pris en compte et réparé le préjudice subi par les AI « laissés pour compte DURAFOR »

La charte des délégués CGT-INRA

- 1. Etre à l'écoute de chaque agent
- 2. Assurer un suivi sérieux et continu des dossiers
- 3. Utiliser les critères techniques de la CGT-INRA
- 4. Se former en permanence sur le fonctionnement du statut et sur le rôle des C.A.P.
- 5. Respecter l'obligation de discrétion professionnelle
- 6. Agir en toute indépendance de l'administration
- 7. Rendre compte régulièrement de son mandat

VOTEZ et FAITES VOTER CGT



Avec la CGT vous avez fait reculer le gouvernement et obtenu le rétablissement partiel des postes de titulaires, vous avez évité l'ouverture massive d'emplois sur contrats à durée déterminée.

Avec la CGT, vous agirez pour que les réformes de la Sécurité Sociale et des Retraites soient revues dans l'intérêt des salariés.

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir l'INRA comme EPST au service de tous, avec un financement direct qui garantisse des moyens de fonctionner de manière indépendante et donc l'impartialité des travaux de recherche

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir le statut de fonctionnaire titulaire d'état pour l'ensemble des personnels

Avec la CGT, vous agirez pour maintenir et renforcer le paritarisme et les prérogatives des CAP

Votez et faites voter pour les listes présentées par la CGT-INRA, aussi bien en CAPN qu'en CAPL